

**Décision portant nomination de M. Thibault Reynaldo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes et nommant M. Jean-Luc Adam en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6226<sup>1</sup> en date du 16/10/2015 ;

Considérant que M. Thibault Reynaldo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 16 mars au 03 avril 2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thibault Reynaldo, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6226 intitulé Institut des sciences chimiques de Rennes, à compter du 16 octobre 2015

M. Thibault Reynaldo exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thibault Reynaldo est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Fait à Rennes, le 20 novembre 2015  
l'unité

Le directeur de

Jean-Luc ADAM

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU